

6 août 1934

Au.

Monsieur F. Hepp, c/o Rouart, Lerolle & Cie., 29, rue d'Astorg,
Paris 8^e.

Monsieur,

Votre lettre du 2 août m'a attendue à Zurich, où je viens de rentrer après mon séjour à Paris et en France.

Je m'empresse de vous confirmer que les toiles destinées à notre exposition Corot sont assurées à partir du moment où elles sont livrées à notre emballleur jusqu'au moment où elles sont rendues aux propriétaires par nous contre tous risques. C'est la "Neuchâtelaise" qui fait l'assurance pendant les deux trajets, tandis que les sociétés "Schweizerische Mobilversicherungs-gesellschaft" et "Winterthur Unfallversicherung" couvrent les risques pendant le temps que les œuvres se trouvent au Kunsthaus de Zurich.

La lettre présentée par Monsieur Léronnelle est adressée par la "Neuchâtelaise" à nous, le Musée des Beaux-Arts de Zurich, et dit que cette société, la "Neuchâtelaise" couvre les risques pendant que les toiles se trouvent en route, tandis que pendant qu'elles sont à notre Musée, les risques sont couverts non pas par la société, mais par des assurances que nous avons conclues pour ce but.

Quant à la confirmation de la livraison, c'est la maison Léronnelle qui nous représente à Paris et nous avons l'intention de confirmer l'arrivée des toiles à Zurich au moment du déballage. La maison Léronnelle nous a signalé qu'elle a